



Vidéo : Quel placement choisir pour préparer sa retraite ?

 06/04/2021

Dans cette vidéo, retrouvez la réponse de notre expert à la question d'Etienne, 31 ans, salarié : « Assurance vie, PER, Perco... Quelle solution d'épargne choisir pour ma retraite ? ».

Pour se constituer un complément de revenus à la retraite, les solutions sont nombreuses. Mais quel placement privilégier ?

Notre expert Benoît Gommard, Directeur Grands Réseaux chez BNP Paribas Cardif revient sur les principaux dispositifs d'épargne permettant de préparer sa retraite. Il vous donne les clés pour comprendre leurs différences et leurs atouts respectifs.

Regardez la vidéo ou bien lisez sa retranscription ci-dessous.

Retranscription de la vidéo Quel placement choisir pour préparer sa retraite ?

00:00:03

Etienne : Assurance vie, PER, Perco... quelle solution choisir pour ma retraite ?

00:00:08

Benoît : C'est très simple. Il y a 2 catégories.

00:00:14

Benoît : Il y a une 1^{ère} catégorie, ce sont les produits d'épargne classiques : assurance vie, PEA, ou les dispositifs

collectifs d'entreprise qui versent participation, intéressement, dont ce qu'on appelle les Plans d'épargne entreprise (PEE).

Ces produits, ils ont l'avantage d'être souvent disponibles à tout moment, d'apporter un avantage fiscal à la sortie quand on a des plus-values. Et puis aussi, d'investir dans des fonds, dans des actions, si on a un tout petit peu de temps, pour avoir davantage de rendement.

Pour aller plus loin, consultez [Comment fonctionne l'assurance vie ?](#), [Comment fonctionne un PEA ?](#) et [Comment fonctionne le PEE ?](#)

00:00:46

Benoît : 2^e catégorie, ce sont les dispositifs dédiés à la retraite. Donc là, on parle de ce qu'on appelle un PER, Individuel donc je l'ouvre moi-même ou un PER Collectif (d'Entreprise), c'est mon entreprise qui peut l'ouvrir pour moi. Dans les 2 cas de figure, on peut abonder sur ces PER. On a un avantage fiscal qui est tout à fait important à l'entrée. Au moment de la retraite, je peux percevoir cette épargne sous forme de rente ou sous forme de capital.

Pour aller plus loin : [Comment fonctionne le Plan d'épargne retraite individuel \(PER Individuel\) ?](#) et [Comment fonctionne le PER d'entreprise Collectif ?](#)

Benoît : Il y a un inconvénient à tout ça, c'est que pendant la période d'épargne jusqu'à la retraite, l'épargne sur les PER n'est pas disponible, sauf quelques cas de figure dont le dernier en date est l'achat de la résidence principale.

Pour aller plus loin : [Plans d'épargne retraite \(PER\) : des cas de déblocage anticipé élargis](#)

00:01:24

Benoît : En conclusion, les 2 dispositifs sont bien évidemment cumulables et c'est même souhaitable. C'est mieux de diversifier son épargne pour ne pas avoir tous ses œufs dans le même panier. 2^e idée, plus on s'y prend à l'avance, plus on peut investir dans des fonds qui ont du rendement mais un petit peu de risque, mais sur la durée, le risque sera gommé.